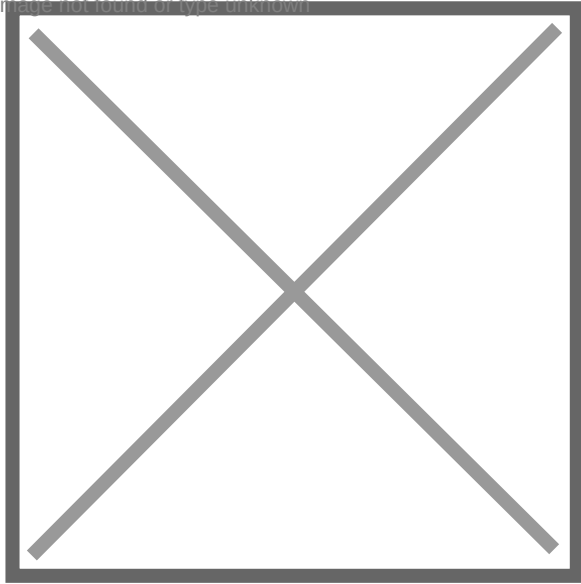


Image not found or type unknown



Immobilier à Casablanca au Maroc

Par **Kamoune**, le **16/03/2017** à **09:51**

Bonjour, je voudrais récupérer notre bien à Casablanca les locataires ne paye pas de loyer, pas de bail, nos parents sont décédés et nous avons le titre foncier et pour nous rendre au Maroc nous devons prendre des locations c'est pas normal, mes parents ce sont saignés et privés pour avoir cette appartement, aidé moi s'il vous plaît comment faire les démarches merci

Par **morobar**, le **16/03/2017** à **10:10**

Bonjour, impossible de vous renseigner sur une question portant sur un droit étranger. Mais vous pouvez prendre conseil auprès d'avocats que vous rechercherez sur le net* moteur de recherche* critère de recherche "avocat franco-marocain" Et vous aurez des résultats comme: <http://www.avocat-france-maroc.com/>